



Arrêté portant sur l'interdiction de la circulation des piétons autour du château en raison des travaux de sécurisation des remparts-Prorogation

N°2025-178

Le Maire de la commune de Mison

Vu le code de la voirie routière

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre des travaux de sécurisation des remparts du Château réalisé par l'entreprise MAPELLI de Sisteron, et le risque important de chute de pierres il convient de réglementer l'accès au château,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La circulation des piétons sera interdite du 25 octobre au 30 novembre 2025 inclus sur tous les chemins d'accès au château et aux abords immédiats du château en raison du risque important de chute de pierres dans le cadre des travaux de sécurisation du site.

ARTICLE 2 :

La signalisation les panneaux et toute les mesures de sécurité seront mises en place par les services techniques de la commune et l'entreprise.

ARTICLE 3 :

Les services de la mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en mairie. Ampliation du présent arrêté sera transmis à l'entreprise.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Mison, le 25 octobre 2025

Le Maire,

Robert GAY

